



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
13 décembre 2001

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la quarante-quatrième session
Vienne, 12-14 décembre 2001

Projet de rapport

Rapporteur: Hae-moon **Chung** (République de Corée)

Additif

Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: examen de l'unique rapport biennal du Directeur exécutif sur les progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire

A. Déroulement du débat

1. À ses 1210^e [et ...] séances, les 12 [et ...] décembre 2001, la Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour, intitulé "Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: examen de l'unique rapport biennal du Directeur exécutif sur les progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire". La Commission était saisie des documents suivants:

a) Premier rapport biennal de synthèse du Directeur exécutif sur la mise en œuvre des conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2001/16);

b) Note du Directeur exécutif sur les propositions de modification du questionnaire biennal, comprenant notamment un cadre de présentation amélioré et des notes d'appui aux fins d'orientation (E/CN.7/2001/17).

2. À la 1210^e séance, le 12 décembre, le Secrétariat a présenté, à l'aide d'un montage multimédia, les principales constatations figurant dans le rapport de synthèse pour chacun des points considérés. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Belgique (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de la Turquie, de l'Australie, du Canada, du Mexique et de la Colombie. À la [...] séance, le [...] décembre, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants [...].

B. Délibérations

3. Il a été rappelé qu'au cours de la première partie de sa quarante-quatrième session, en mars 2001, la Commission avait examiné le premier rapport biennal du Directeur exécutif sur la mise en œuvre des conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.7/2001/2) établi à partir des renseignements fournis par 80 gouvernements en réponse à un questionnaire. Le rapport biennal de synthèse (E/CN.7/2001/16) présentait, outre les informations déjà communiquées dans le premier rapport, les réponses au questionnaire biennal reçues après le 8 novembre 2000. Il rendait ainsi compte de l'ensemble des 109 réponses reçues des gouvernements aux fins de l'établissement du premier rapport biennal. La Commission était également saisie d'un questionnaire biennal révisé élaboré par le PNUCID en application de la résolution 44/2 de la Commission.

4. La Commission a apprécié que le rapport biennal de synthèse présente toutes les réponses au premier questionnaire biennal reçues des États Membres. Plusieurs représentants ont félicité le PNUCID pour la grande qualité de ce document, qui était très utile. Il était indispensable que la Commission fasse régulièrement le bilan des progrès réalisés pour s'assurer que les objectifs fixés à la vingtième session extraordinaire seraient atteints dans les délais prévus. Le rapport de synthèse, qui rendait compte de l'évolution de la situation sur une base géographique plus large, aiderait la Commission à s'acquitter de son mandat à cet égard. Il permettait en outre de communiquer des renseignements auxquels les États pouvaient se référer, pour information ou à des fins de collecte de données. L'importance des stimulants de type amphétamine a été soulignée. Il a également été mis en avant que les États devaient remplir leurs questionnaires en temps voulu, de façon à ce que les réponses puissent être analysées de façon exhaustive.

5. Plusieurs représentants ont fait savoir qu'ils appuyaient le questionnaire biennal révisé, dans lequel il était tenu compte des recommandations figurant dans la résolution 44/2 de la Commission. Le Secrétariat devrait continuer à aider les gouvernements à remplir le questionnaire, selon que de besoin. L'approbation de ce questionnaire révisé, qui remédiait à certaines des difficultés que rencontraient les États pour présenter des réponses complètes en temps voulu, améliorerait la situation concernant la proportion de questionnaires dûment remplis qui étaient renvoyés au PNUCID et aiderait le Directeur exécutif à préparer le prochain rapport biennal. Il était important d'améliorer les résultats s'agissant du questionnaire biennal afin d'encourager les États Membres à mieux s'acquitter de leurs obligations en matière de présentation de rapports, tout en minimisant la charge que

cela impliquait pour eux. La qualité des rapports communiqués et la pertinence des données recueillies devraient, elles aussi, être améliorées.

6. Le prochain rapport, en 2003, serait d'une importance critique dans la mesure où il concorderait avec la date butoir prévue pour la réalisation de la première série d'objectifs arrêtée dans la Déclaration politique adoptée à la vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2 de l'Assemblée générale, annexe). Certains représentants considéraient que le questionnaire biennal révisé ne permettait pas d'analyser, quant au fond, les objectifs à atteindre d'ici à 2003. Il a été suggéré que les futurs rapports biennaux soient centrés sur les informations nouvelles communiquées par les États Membres, sur les modifications des politiques et sur la mise en œuvre des stratégies et programmes nouveaux. Cela encouragerait les États à mieux s'acquitter de leurs obligations en matière de présentation de rapports, en restreignant les chevauchements des informations observés dans les précédents rapports et en facilitant aussi les comparaisons avec les années antérieures. La Commission a adopté le questionnaire biennal révisé, étant entendu que le Secrétariat prendrait note de toutes les suggestions rédactionnelles de nature technique qui pourraient être faites par les délégations.
